

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 12 JUILLET 2023**

PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le DOUZE JUILLET à dix-huit heures

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
21 juillet 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjointes,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, MM. Daniel LANCELEUR, Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mme Sandra LEROY, M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absente excusée :
Mme Marie JAQUET,

PRESENTS 14
VOTANTS 15

Procuration :
Mme Marie JAQUET donne procuration à M. Christophe DENIAU.

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

- 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du 22 mai 2023
- 2 - ~~Travaux de réfection des peintures du plafond de l'église~~ : REPORTEE
- 3 - Rénovation des luminaires de l'église
- 4 - Installation d'une ventilation dans l'église
- 5 - ~~Travaux de mise en peinture du plafond et des murs de la sacristie~~ : REPORTEE
- 6 - ~~Mise à jour schéma mutualisation~~ : REPORTEE
- 7 - Convention d'entretien pour la taille des végétaux des talus du remblai du pont
- 8 - Reconduction de la garderie du mercredi matin
- 9 - Décision modificative n°2 : budget général 2023
- 10 - Avis pour création d'une ouverture donnant sur le Clos du Verger
- 11 - Convention mise à la disposition de la commune de Juigné/Sarthe d'un agent technique
- 12 - Affaires diverses
 - Information sur les serres municipales
 - Point sur le panier gourmand
 - Présentation d'un projet de convention avec le RAMPI (Réseau d'assistantes maternelles...)
 - Proposition de dates pour les prochaines réunions du Conseil : 25/09/23 et 23/10/23 et 20/11/23 et 18/12/23.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 22 MAI 2023 -

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 mai 2023 est arrêté le 12 juillet 2023.

2 - DELIBERATION - N°23071201 RENOVATION DES LUMINAIRES DE L'EGLISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil que les luminaires usagés de l'église nécessitent d'être remplacés afin d'améliorer l'éclairage et résoudre les problèmes de dysfonctionnement, il ajoute également que pour des raisons d'économie d'énergie la commune s'est engagée à remplacer progressivement les lampes par des LED.

Trois entreprises ont été consultées :

- ELEC EAU (72) : Montant de 5 666.16 € HT
- CAMILLE MOURIN (72) : Montant de 5 900.00 € HT
- CHEVE (72) : Montant de 5 962.59 € HT

Monsieur Jean-Philippe DUVAL propose la suppression du spot au-dessus de l'autel, quasi inaccessible pour la maintenance, et l'ajout d'un spot au-dessus du pupitre des lectures.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ELEC EAU la mieux disante pour un montant de 5 666.16 € HT, soit 6 799.39 € TTC

3 - DELIBERATION - N°23071202 INSTALLATION D'UNE VENTILATION DANS L'EGLISE

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le plafond de l'église s'est considérablement noirci depuis sa dernière remise en peinture en 1993, en raison d'un manque de renouvellement de l'air, et nécessite donc l'installation d'une ventilation.

Il expose qu'un choix s'impose entre :

- Une ventilation naturelle, préconisée par l'architecte des bâtiments de France (ABF) : afin de garantir une meilleure circulation de l'air, il serait préférable de réaliser une petite baie dans le mur de la nef en partie haute ouvrant dans le clocher, cette dernière serait équipée d'une grille ou d'un claustra en bois et d'un volet pour la fermer l'hiver.
- Une ventilation mécanique contrôlée (VMC) : accélérer le renouvellement de l'air en extrayant l'air humide vers l'extérieur. Un entretien régulier est conseillé pour prévenir tous risques d'incendie.

Aussi, après consultation de deux entreprises Monsieur le Maire propose au Conseil deux alternatives :

1) Ventilation naturelle :

- Travaux de maçonnerie - ouverture :
 - DEVAUTOUR (72) : Montant de 632.86 € HT
 - ORY (72) : Montant de 2 281.78 € HT
- Travaux de menuiserie - volet :
 - MARTIN (72) : Montant de 1 454.00 € HT

2) Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) :

- CHEVE (72) : Montant de 2 427.42 € HT
- ELEC EAU (72) : Montant de 6 344.21 € HT
- MOURIN (72) : Montant de 6 421.32 € HT

Monsieur Jean-Philippe DUVAL et Madame Cécile DAILLIERES confirment que le risque d'incendie avec une VMC est considérable. Monsieur Frédéric TOP ajoute que les derniers travaux de nettoyage du plafond de l'église datent de plus de trente ans, qu'ils ont bien tenu jusqu'à aujourd'hui et que la ventilation naturelle ne peut qu'améliorer la préservation du plafond.

Après comparaison des différentes offres par rapport au besoin, Monsieur le Maire propose au Conseil, de débattre de la proposition à retenir.

Après comparaison des différentes offres par rapport au besoin, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise DEVAUTOUR pour la création d'une ventilation naturelle pour un prix de 632.86 € HT soit 759.43 € TTC, et l'offre de l'entreprise MARTIN pour la fourniture et la pose d'un volet pour un prix de 1 454 € HT soit 1 744.80 € TTC.

4 - DELIBERATION - N°23071203 CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE POUR L'ENTRETIEN DES TALUS DU REMBLAI DU PONT

Sur proposition Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département de la Sarthe permettant à la Commune de Solesmes d'entretenir les talus du remblai de l'ouvrage sur la Sarthe sur la RD 269.

Monsieur le Maire précise que cette convention sera établie pour une durée de 20 ans.

Conseil Municipal de Solesmes du 12 juillet 2023

5 - DELIBERATION - N°23071204 RECONDUCTION DE GARDERIE MUNICIPALE DU MERCREDI MATIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la garderie du mercredi matin est commune à Solesmes et Juigné-sur-Sarthe depuis le 27 février 2019 et qu'elle se déroulait jusqu'en juillet 2022 dans les locaux de l'école publique de Solesmes.

Cependant en raison de la très faible fréquentation de la garderie du mercredi matin par les élèves de Solesmes (1 à 2 enfants), il a été proposé à compter de septembre 2022 de maintenir une garderie le mercredi matin en commun sur Juigné-sur-Sarthe, sans mise à disposition d'un agent.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil municipal décide d'accepter la reconduction de la garderie du mercredi matin commune à Juigné-sur-Sarthe et autorise Monsieur le Maire à signer une convention.

Le renouvellement de la convention fera l'objet d'une concertation entre les 2 communes en juin 2024.

6 - DELIBERATION - N°23071205 DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL 2023 -

Faisant suite à des changements d'imputation et à des dépenses non-inscrites au budget, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve la décision modificative n° 2 suivante concernant le budget général 2023 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Inscription au BP 2023 :	Proposition de DM2	Total inscription 2023
DÉPENSE :			
Article 648 Autres charges de personnel	0.00 €	+ 1 000.00 €	1 000.00 €
Article 618 : divers	61 044.67 €	- 1 000.00 €	60 044.67 €

SECTION FONCTIONNEMENT TOTAL DEPENSE : 0 €

7 - DELIBERATION - N°23071206 AVIS POUR CREATION D'UNE OUVERTURE DONNANT SUR LE CLOS DU VERGER

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) a été déposée par l'étude ANJOU MAINE NOTAIRES représentée par Me ROBIN reçu le 16 juin 2023, elle porte sur la création d'une maison au 8 rue du Rôle avec la création d'un accès donnant sur le Clos du Verger.

A la différence d'un certificat d'urbanisme d'information, le Cub indique si le terrain peut être utilisé pour l'opération projetée.

Monsieur le Maire propose au Conseil de débattre avant de rendre un avis qui sera transmis au service urbanisme de la Communauté de communes du Pays Sabolien qui en tiendra compte dans la réponse faite à l'étude ANJOU MAINE NOTAIRES.

Monsieur le Maire rappelle : que ce bien a été maintenu en zone constructible dans le PLUI, au bénéfice de l'association AFCP parce qu'elle avait un projet. S'il n'y avait pas eu ce projet les terrains enclavés ne seraient plus constructibles aujourd'hui, ils auraient été reclassés en jardins.

Considérant la demande de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) portant sur les terrains situés au 8 rue du Rôle, ne connaissant pas les détails du projet et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, décide par 14 voix CONTRE et 1 abstention, de donner un avis défavorable à la création d'un accès donnant sur le Clos du Verger.

8 - DELIBERATION - N°23071207 CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA COMMUNE DE JUIGNÉ/SARTHE D'UN TECHNICIEN TERRITORIAL DE SOLESMES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- l'absence ponctuelle de moyens techniques pour l'entretien des espaces verts et de la voirie de la commune de Juigné/Sarthe ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Solesmes,

Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la commune de Juigné/Sarthe, une convention de mise à disposition pour d'un technicien territorial de la commune de Solesmes auprès de la commune de Juigné/Sarthe une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

L'accord écrit de l'agent mis à disposition y sera annexé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide de CHARGER le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Juigné/Sarthe.

9 - AFFAIRES DIVERSES -

9 - 1 - INFORMATION SUR LES SERRES MUNICIPALES -

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame Carole VAILLANT, qui exploite actuellement les serres communales Espace Bellevue, souhaite arrêter son activité. Madame Carole VAILLANT a proposé un repreneur à la commune pour exploiter les Serres de Bellevue, cependant Monsieur le Maire expose au Conseil que les installations des serres nécessiteraient une mise aux normes. Suite aux rencontres des élus avec Madame Carole VAILLANT lors de laquelle elle a fait part de son souhait de résilier son bail, la commission fleurissement après étude du dossier préconise que la commune conserve les serres pour son propre usage. SI Madame Carole VAILLANT décide de résilier son contrat de bail, sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de récupérer l'usage des Serres de Bellevue pour son propre usage et envisage, après estimation, de verser à Madame Carole VAILLANT, une indemnité de rupture de contrat de son bail rural.

9 - 2 - POINT SUR LE PANIER GOURMAND -

Suite au débat concernant le panier gourmand lors de la dernière réunion du Conseil, Monsieur le Maire propose au Conseil que cette année la commune offre aux aînés au choix :

- pour les personnes de 80 ans et plus : un panier gourmand ou un repas le 11 novembre 2023
- pour les personnes ayant 70 ans et moins de 80 ans : un repas le 11 novembre 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

Conseil Municipal de Solesmes du 12 juillet 2023

9 - 3 - PRESENTATION D'UN PROJET DE CONVENTION AVEC LE RPE (RESEAU D'ASSISTANTES MATERNELLES) -

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette GIBON qui expose au Conseil que Relais Petite Enfance de la Communauté de communes du Pays sabolien (RPE) va mettre en place et animer à Solesmes, à compter d'octobre 2023, une activité « jeux et rencontres » à destination des assistantes maternelles et enfants. Une convention afférente à cette mise à disposition, une matinée par mois, d'une salle de la commune de Solesmes, la salle 3 de l'Espace Jérôme GRUER, l'accès aux sanitaires ainsi qu'une salle annexe pour le stockage de matériel, sera nécessaire et donnera lieu à une délibération du Conseil en septembre 2023.

9 - 4 - PROPOSITION DE DATES POUR LES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL : 25/09/23 ET 23/10/23 ET 20/11/23 ET 18/12/23 -

Monsieur le Maire communique au Conseil les prochaines dates des réunions du Conseil : le 25/09/23 (date à confirmer), le 23/10/23, le 20/11/23 et le 18/12/23.

9 - 5 - INFORMATIONS SUR LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL D'ECOLE -

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hélène CONGARD qui communique au Conseil les demandes des parents et des enseignants adressées à la mairie :

- Peut-il être demandé aux parents lors de l'inscription si les enfants savent manger seuls ?
- Peut-il être demandé aux familles de donner une serviette de table (avec élastique) à leur(s) enfant(s) ?
- Peut-il être acheté des couteaux (d'apprentissage) pour les maternelles qui mangent à la cantine ?
- Les enseignants de l'IME demandent s'il est possible d'avoir une deuxième clef ?
- Que peut-il être fait pour le portail de l'entrée principale de l'école dont l'ouverture par déclenchement électrique ne fonctionne pas toujours ?

9 - 6 - INFORMATIONS SUR LES TRAVAUX DE L'ESPACE DU ROLE -

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de réhabilitation de l'Espace du Rôle avancent et qu'ils devraient s'achever en octobre 2023. A la suite les travaux d'aménagement paysager des alentours de l'Espace du Rôle devraient démarrer début 2024. La date d'inauguration de l'Espace du Rôle est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Maire
Pascal LELIEVRE



La secrétaire de séance
Cécile DAILLIERES



